

## DÉLIBÉRATION DE\_2023\_048

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MINZAC sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 18 septembre 2023

Présents : Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHO, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADÉ, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Georges MADELAINE représenté par Gilles TAVERSON, Jean-Luc FAVRETTO représenté par Jean-Thierry LANSADÉ, Jocelyne ARSIGNY représentée par Cyril BARDE, Dominique IBERTO représentée par Éric FRÉTILLÈRE, Didier FOURCAUD représenté par Serge FOURCAUD

Secrétaire : Christian GALLOT

Membres en exercice : 32 Présents : 23 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

### **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 - 2ème ATTRIBUTION**

Monsieur le Président indique que les attributions de subventions aux associations 2023 ont été votées par le Conseil Communautaire le 19 juin 2023 et que l'association « Bonne...Ville du Blues » sur la commune de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières avait envoyé un mail le 19 février 2023 sur l'ancienne adresse de la Communauté de Communes pour une demande de subventions.

Cette adresse n'étant plus en service, la collectivité n'a pas reçu ce mail et l'association a contacté la collectivité le 16 juin pour savoir où en était leur demande.

La Commission « Sport et Culture » ayant eu lieu le 5 juin 2023, il n'a pas été possible de rajouter cette demande lors du Conseil Communautaire du 19 juin 2023.

Monsieur le Président précise que l'association a pris contact avec lui afin de lui demander de bien vouloir verser la subvention 2024 également cette année. En effet, la manifestation de cette année n'a pas rencontré le succès attendu pour des raisons météorologiques.

Il indique que la Commission « Sport et Culture » qui s'est réunie le 18 septembre 2023 propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € en 2023 et qu'en 2024, l'association ne percevra aucune subvention.

Monsieur le Président rappelle les attributions faites en juin et fait la proposition comme suit :

<b>TOTAL Attribution du 19.06.2023</b>			<b>26 717,25 €</b>
Commune	Association	Manifestation	Proposition de subvention
BONNEVILLE	Bonne...Ville du Blues	Festival 25 et 26/08/2023	5 000 €
<b>TOTAL 2<sup>ème</sup> attribution</b>			<b>5 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>31 717.25 €</b>

Monsieur le Président propose de valider cette proposition et indique qu'il conviendra de prendre une Décision Modificative afin de rajouter 5 000 € de subvention, somme qui sera prise sur le compte des dépenses imprévues dans la section de fonctionnement.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Accepte** les attributions ci-dessus et
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ